Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 16 Dhoulkâada 1446
14 Mai 2025

N° 77

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3177**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3177**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3179**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3184**
Homologation de résolutions **3185**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3185**
Avis aux créanciers **3188**
Convocations
Sociétés anonymes **3190**
Sociétés à responsabilité limitée **3196**
Sociétés communautaires **3196**
Autres sociétés **3196**
Actes Administratifs
Avis au public **3197**
Divers
Avis au public **3197**
Rectificatifs **3198**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société civile

Dénomination : Société communautaire locale Sinwar.

Adresse : Markez Mosbah- Elhencha - Sfax

Type de société : locale

Montant du capital souscription : pas moins de 12.000 DT.

Durée : 99 ans

Activité : Production de viande par engraissement des veaux et élevage du bétail, des lapins et de la volaille.

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de première instance de Sfax : le 9/5/2025 sous le n° 10/25.

Nombre d'actions à souscrire et à payer en espèces et montant à payer immédiatement : pas moins de 12.000 dinars divisées à 60 actions pour 200 dinars.

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves :

En cas de bénéfices nets ou d'excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % sont affectés sous forme de réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital social de la société communautaire locale.

- 20 % sont alloués à des activités Sociales, culturelles, environnementales et sportives.

Le reste des bénéfices ou excédents peut être distribué dans la limite de 35 % par décision de l'assemblée générale.

Tout surplus au-delà de ce seuil est investi dans le développement et l'amélioration des activités de la société à l'échelle locale.

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : BNA Elhencha.

Durée proposée pour la souscription : du 31/5/2025 au 31/8/2025 horaire administratif avec possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant expiration dudit terme.

Les fondateurs :

Mouldi Ben Salem : CIN 08424773 Hencha

Khawla Lachheb : CIN 11171499 Hencha

Jawher Torai : CIN 08875976 Hencha

Anwer Torai : CIN 11014511 Hencha

Wadie Torai : CIN 11022825 Hencha

Nour Elhouda Torai : CIN 11192571 Hencha

Hamza Azaouzi : CIN 11173450 Hencha.

2025X00655SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 18 350.000 DT

Siège social : Koutine Médenine

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le jeudi 3 avril 2025 au bureau de la société des boissons de Tunisie à Djerba, enregistré à la recette des finances de Médenine le 10 avril 2025 sous le n°25702216 quittance n°M038830, dont un exemplaire a été déposé au Centre National de Registre des Entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 23/4/2025, sous le n°202530014, il a été approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2024.

- Les états financiers de l'exercice 2024.

- Les opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat.

- Les états financiers consolidés du groupe société des Boissons de Tunisie relatif à l'exercice 2024.

- Nomination du Cabinet d'Audit et de Consultants comme commissaire aux comptes de la société pour la période de 3 ans (2025-2026- 2027).

- Donner quitus entier aux membres du conseil d'administration.

2025R01283SANB2

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 18350.000 DT

Siège social : Koutine Médenine

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le jeudi 03 avril 2025 au bureau de la société à Djerba enregistré à la recette des finances de Médenine le 10 Avril 2025 sous le n°25502215 quittance n°M038819, dont un exemplaire a été déposé au Centre National de Registre des Entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 15/4/2025, sous le n°202527429 il a été approuvé à l'unanimité l'augmentation du capital social pour le porter de dix-huit millions trois cent cinquante mille dinars (18 350 000 D) à vingt millions trois cent cinquante mille dinars (20 350 000 D) soit une augmentation de deux millions de dinars (2 000 000 D).

Cette augmentation est à réaliser par incorporation de la somme du compte réserves spéciales d'investissement, suite à cette décision l'article six de statut sera modifié.

2025R01284SANB2

Notice pour des opérations de réduction et d'augmentation du capital de

«SEA ZOHRA»

Société anonyme

Au capital de 6.000.000 Dinars

RNE : 614831W

Siège social : Zouitina - El Battane - 1114 - Manouba

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Mars 2025, enregistré à la Recette des finances de Tebourba le 4 Avril 2025 sous le numéro N°25700596 Quittance n°M020719, les actionnaires de la société ont décidé à l'unanimité des voix présentes :

1- Réduire le capital social de 6.000.000 Dinars pour le porter de 6.000.000 Dinars à Zéro Dinars dans le but d'absorber une première partie des pertes des exercices antérieurs, et ce, par la suppression de 60.000 actions. Ladite suppression se fera au prorata des actions détenues par chacun des actionnaires.

2- Augmenter le capital social de 2.000.000 Dinars pour le porter de Zéro dinars à 2.000.000 Dinars en créant 20.000 actions nouvelles de même valeur nominale que les anciennes chacune assortie d'une prime d'émission nulle (émission au pair). Cette augmentation s'effectuera par la conversion en capital, du solde de la dette liquide, certaine et exigible des Comptes Courants Associés

3- De réduire le capital social de 2.000.000 Dinars pour le porter de 2.000.000 Dinars à zéro dinars en supprimant les 20.000 actions de même valeur chacune soit 100 Dinars et ce, dans le but d'absorber une deuxième partie des pertes des exercices antérieurs à concurrence de 2.000.000 DInars.

La suppression des actions se fera au prorata des lotions détenues par chacun des actionnaires à l'issue de la première tranche de l'augmentation de capital susmentionnée.

4- D'augmenter le capital social de Zéro Dinars pour le porter de zéro Dinars à 2.100.000 Dinars en créant 21.000 actions nouvelles de même valeur nominale que les anciennes, à souscrire intégralement et à libérer, à la souscription à hauteur de 1.500.000 dinars au sein d'un compte indisponible ouvert au nom de la société et ce, par chacun des actionnaires de la société chacun selon son pourcentage de détention du capital.

Il est fixé un délai de 21 jours de la publication au JORT du PV du 25 Mars 2025, pour exercer le droit de souscription et un délai de 6 mois de la date de ce PV pour la libération des actions souscrites.

Le montant de la souscription en numéraire doit être versé dans le compte courant indisponible jusqu'à la clôture de la procédure de l'augmentation du capital social et qui est ouvert chez l'Arab Tunisian Bank.

Dépôt préalable :

Le PV de l'augmentation du capital social a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°AC01612025 en date du 7/5/2025.

2025401567SANB2

Notice

Augmentation de capital SOCIETE SMART MED -SA

Société anonyme

Au capital social de 2 149 218 D

11, Rue Ibn Jazzar - Tunis 1002

I.U : 1618460N

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Mai 2024 enregistré à la recette des finances des Actes de sociétés 1er bureau de Tunis sous numéro 24502100, quittance numéro M5064 du 6/6/2024 et une copie a été déposée au Registre National des entreprises en date du 26/03/2025 sous le n°AC001452025, il a été décidé ce qui suit :

1. L'augmentation du capital social par apport en numéraires de 220.500 dinars pour le porter à 2 369 718 dinars et ce par la création de 220.500 nouvelles actions d'une valeur d'un (1) dinars chacune.

2. La renonciation aux droits préférentiels de souscription par les actionnaires est opérée au profit d'actionnaire Assurance CARTE-SA

3. Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte bancaire numéro 11000000400200278878 ouvert sur les livres de l'UBCI Agence Centrale de Tunis.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale dudit montant.

2025401581SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société SIMEG S.A.R.L

Siège social : Route de Tunis km 23 Z.I Gharba Sfax

RNE : 0620800B

Vu le procès-verbal extraordinaire tenue le 29 avril 2025, enregistré au Registre des Contrats des Sociétés à Sfax «API» le 29 avril 2025 sous le numéro 25502406, quittances numéro M002601 et numéro M002603, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises «RNE» le 02 mai 2025 sous le numéro 202532567.

Il a été décidé : d'augmenter le capital de 2500.000 ,000 de dinars à 3980.000,000 de dinars.

2025X00625SRLB2

Dissolution d'une société

Société «Haïkal Sahli Consulting»

SARL au capital de 1 000 Dinars

Avenue 18 Janvier Ariana Center Escalier C Bureau C408, 2080, Ariana

Identifiant Unique : 1842164L

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mai 2025, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 6 mai 2025 sous le n°25502757, Quittance n°M053044, les associés ont décidé la dissolution de la société "Haikel Sahli Consulting" et la désignation de Monsieur Haikel SAHLI en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 7 mai 2025 sous le N°202533901. Le siège du liquidateur est désigné au n°6 Rue Taher Ben Ibrahim 1013. Menzah9 Tunis / Tél : 23.520.546

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

2025401584SRLB2

SOCIETE MEZZO

Société à Responsabilité Limitée Non - Résidente

Capital social : 154.440 Dinars

Siège social : 12, Rue de L'Electricité - La Charguia 1 - 2035 Tunis

I.U : 0883753W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/1/2025 (enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 6/3/2025 sous QN°M036523 EN°25702626), et suivant un (1) acte de cession de part sociale du 9/1/2025 (enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 27/1/2025 sous QN°M016285 EN°25101080). Les associés ont approuvé la cession d'une part sociale et l'agrément d'un nouvel associé.

Suivant procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 6/3/2025 (enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 17/4/2025 sous Qn°M055312 En°25704316), et suivant les statuts mis-à-jour du 6/3/2025 enregistrés à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 17/4/2025 sous QN°M055315 EN°25704319). Les associés ont :

- Approuvé la refonte des statuts et les statuts mis-à-jour.

- Décidé de fixer la durée du mandat du gérant à quatre (4) ans.

Dont un exemplaire des PV, de l'acte et des statuts mis-à-jour ont été déposés au registre national des entreprises sous l'Identifiant unique N°0883753W en date du 6/5/2025 sous dossier N°202533560.

2025401597SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Nabeul le 25/4/2025 et enregistré à la recette des finances rue de France Nabeul le 25/4/2025 sous le numéro 25201716 reçu numéro M031427 Fathi Jlali demeurant Borj Boukhlifa à Nabeul a vendu à Abdelkader Lotfi Hdidane demeurant à la rue Almaghreb à Nabeul - la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue al Maghreb à Nabeul avec tous ses composants matériels et immatériels. Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT au local de l'acheteur à la rue al Maghrebi à Nabeul.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 8/5/2025.

2025R01342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 10 avril 2025, enregistré à la Recette des Finances d'Hammamet le 11 avril sous n°25201931, quittance n°055772, Mr Ziryab BOULILA titulaire de la CIN le n°05119100 a vendu tout le fonds de commerce du local sis à Hammamet avenue Habib BOURGUIBA avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente Fast Food à Mme Manar SBOUI titulaire de la CIN le 06439443.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce sis à Hammamet Avenue Habib BOURGUIBA dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux LA PRESSE et SAHAFA du 7 Mai 2025.

2025R01343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Gabès le 23 Avril 2025, reçu n°31384, enregistrement n°25203426 la société "Héritiers Brahim Becha" identifiant unique 1842591C représentée par sa gérante Mme Rakia Becha cin 03305562 demeurant à Gabès a vendu à la société "Bonne Baguette Gabès" identifiant unique 9152805, représentée par sa gérante Mme Zakia Rebai, cin 05870040 demeurant à sidi Herich Gabès, qui accepte la totalité du fonds de commerce de boulangerie exploité à l'avenue Bechir Jaziri Gabès.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Sami CHMILI AVOCAT sis à l'avenue Farhat HACHED Gabès dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : "Le Quotidien et Achourouk" du 5/11/2024.

2025R01348FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/10/2024 enregistré à la recette des finances à la rue Boulbaba Mrabet à Gabès le 12/11/2024, série n°M078515, Reçu n°24210827, portant sur la vente d'un fonds de commerce de vente de produit de volailles et dérivés exploité au local sis à l'avenue Mohamed Ali n°122 Gabès de Mme Hajja Leila Hassine (propriétaire) à Mme Saida Guiza (acheteuse) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce à l'avenue Mohamed Ali n°122 Gabès et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue conformément à l'article 191 du code de commerce.

Le présent avis a été publié aux quotidiens "Le Quotidien et Achourouk" du 14/01/2025.

2025R01357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 21/4/2025 enregistré à la recette des finances de Houmt souk Djerba le 22/4/2025 quittance n°M054008 enregistrement n°25202526, il appert que Madame Louihichi Raeda a vendu le fonds de commerce exploité pour vente des fruits secs situé à la Route de l'Aéroport près de mosquée Sidi Taher Melita Djerba à Mr Mhemdi Aala.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerce sous indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Temps et Assabah le 01/5/2025.

2025R01359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Said LAHIDHEB

Avocat

Rue Mohamed V - Zarzis - Immb Boukhlel- 2ème étage - bur 05

Tél/fax : 00216 75 694 566

Courriel : said.lahidheb@live.ca

MF : 752082 B

Par un contrat signé et légalisé devant la commune de Zarzis le 17 avril 2025 sous le numéro 7666. Le propriétaire monsieur Hamdi Ben Noureddine Abdelkarim titulaire de c.i.n numéro 13402190 a vendu à monsieur Abess ben Mjayed Lahiouil titulaire de c.i.n numéro 09136619, l'ensemble du fonds de commerce situé sur l'avenue Mohammed V, route de Djerba; Zarzis, gouvernorat de Médenine, qui est destiné à l'activité de restauration rapide : (pizzas, sandwichs, crêpes et divers types de fast-food) avec tous ses éléments matériels et moraux. Les objections seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce chez l'acheteur au restaurant situé sur l'avenue Mohammed V, route de Djerba, Zarzis, Gouvernorat de Médenine.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 29 avril 2025.

2025R01360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/4/2025, enregistré à la recette des finances Taib el Mhiri Nabeul le 5/5/2025 sous le n°25202480 quittance n° M051937 Mr Habib ben Mohamed Belghit CIN n°06369977 a vendu à Mme Sameh bent Hssin Firjeni CIN n°07704457 la totalité du fonds de commerce destiné tout commerce sis à la rue Essada Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié le 9/5/2025 au journal Echourouk.

2025R01364FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié dressé par les notaires Maître Frej Belkacem et maître Wided Elkarkeni le 18/01/2025, les héritiers de défunt Imed Brahem : sa veuve Sarra Nabli titulaire de la CIN n°04192754, ses filles Imen Brahem titulaire de la CIN n°14011332 et Meriem Brahem titulaire de la CIN n°14053712, demeurant tous à oued elhawari - Teboulba, ont cédé en donation à leur frère Monsieur Ahmed Brahem titulaire de la CIN n°06989759, la totalité de leur part du Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels aménagé pour l'activité de commerce de produits textile et bonneterie exploité au local situé à Ksar Hellal, Rue Frej Limaiem connu sous le nom Imed Brahem (identifiant unique : 0922420W). Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication au J.O.RT au lieu sus indiqué où le Fonds de commerce est exploité.

Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" et "Achourouk" du 10/5/2025.

2025S00605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 30/4/2025 enregistré à la recette des finances de Bembla le 02/5/2025, quittance n°M017723 enregistrement n°25200461.

Madame Belili Amel réside à rue 1er juin n°16 Menzel Ennour, a vendu à Kais Boudriga qui réside à la rue 1er juin n°16 Menzel Ennour tout le fonds de commerce pour vendre de pièce de rechange motocycle et bicyclette, sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Ennour 5022.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur Kais Boudriga à son adresse ci dessus dans les délais légales.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 9/5/2025.

2025S00607FCCC2

Donation de fonds de commerce

Par acte Notarial enregistré à Sousse le 23/4/2025 par le reçu n°24133 Sihem Limen a donné à sa mère Monia Zarga la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue Monji Slim Sousse a pour objet Coiffure et vente produits esthétiques. Cette annonce est publiée au journal quotidien la Presse en date du 8/5/2025.

2025S00608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/4/2025 quittance n°M035377, n°25203194, Ahmed Hermessi a vendu à Lilya Basli la totalité du fonds de commerce au magasin n°1 situé au rez-de-chaussée de l'amphithéâtre A de la résidence al-Nasreen 9 quartier al-Naseem Stah Jaber Monastir, exploité dans le commerce du prêt à porter, et ce moyennant le prix de quinze mille dinars

Les oppositions seront reçues chez Me Hichem Memmi dont le cabinet est à immeuble Abbes 2 avenue des Martyrs Monastir.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 10/5/2025.

2025S00610FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 6/5/2025 quittance n°M046399 enregistrement n°25201304 Mr Touhami Belhaj titulaire la CIN n°09102339 a vendu à Mr Ali Ben

Salah titulaire de la CIN n°08870804, la totalité d'un fonds de commerce à usage "la vente des fruits secs» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la route Gremda km 5 Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de Maître Slim Samet dans son bureau sis à l'Avenue Habib Thamar Immeuble Océan Bleu 2ème étage bureau n°22 Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 9/5/2025.

2025X00626FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 30/4/2025 sous n°25202063 quit n°M046725, Monsieur Saad Chtioui Gérant de la société Chtioui d'Agriculture inscrite au registre sous Identification nationale des entreprises a cédé l'ensemble du fonds de commerce dont il est propriétaire sis à la rue Houcine Bouzayane n°72 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels à monsieur Hsouna Bouayed gérant de la société Hydro K 2 M Company Inscrit. Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains du vendeur SAAD Chtioui sous l'Identifiant Unique n°1769402Q sis à l'avenue Houcine Bouzayane n°72 dans les 20 jours qui suive l'annonce au JORT, précisant que l'annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps le 8/5/2025.

2025X00629FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant a.s.s.p enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax le 2/5/2025 sous le n° M041723 Monsieur Haitham Abdelhedi CIN n°11140907 a vendu à Madame Ahlem Abed CIN n° 04582780, et à Monsieur Taher Chieb CIN n°05353990 la totalité du fonds de commerce sis à la Route El Matar Km4. Sfax. Exploité au commerce de la viande et comme restaurant.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 6/5/2025. Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours au plus tard à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Mohamed Fakhfakh Avocat à la cour de cassation à son bureau situé à Immeuble Intilaka1 escalier A-2 Bureau n°2 Sfax.

2025X00632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/4/2025 et enregistré auprès de la recette des finances de la route de Tunis Sfax le 5/5/2025 sous le n°25201894 reçu n°M053066, Monsieur Ahmed Ajroud a vendu à Monsieur Mohamed Affes les éléments matériels et moraux du fonds de commerce nommé «Café 2 Mars» situé à la Route Sidi Mansour Km 1 Sfax. Les oppositions auront lieu chez Monsieur Lotfi Ajroud» demeurant à la Route Habbena Cité Sidi Mansour 1 n°10 Sfax pendant 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis été publié le 9/5/2025 au journal «Echourouk».

2025X00634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances rue de Tunis Sfax le 24/4/2025 Quittance n°M049942 Amel Msalmi titulaire de la cin n°11095420 a vendu à Mohamed Adem Barkallah titulaire de la cin n° 11143491, la totalité du fonds de commerce pour la vente des produits alimentaires exploité au magasin route Sidi Mansour km 6 Sfax. Les oppositions peuvent être formées entre les mains de vendeur du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 30/4/2025.

2025X00637FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28 Avril 2025 enregistré à la recette des finances Chihia le 05 Mai 2025; n° de quittance 028212; n° d'enregistrement 25200758, Madame LWETI Sonia a vendu à Monsieur BEN FARHAT Ridha, un fonds de commerce consistant en vente de viandes blanches et de volailles en détail sis et exploité au local situé à rue Habib Bourguiba Chihia Sfax, moyennant le prix de quinze mille dinars.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication égale à l'adresse du bureau d'avocat maître EUCHI Ajmi situé à rue Patrice Lumumba immeuble Sfax City cinquième étage Appartement n°33 Sfax.

Cette annonce a été publiée dans le journal (Al Anwar) en date du 10/5/2025.

2025X00639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 29-4-2025 sous le n° 25201662 quittance n°28234, Mr Sofiene Berrebh a vendu à Mr Mohamed Ali Ben Abdallah et Mr Saber Ben Abdallah la totalité du fonds de commerce à usage de «Fast Food» sis au 37 Rue Cyrus le Grand 1002 - Tunis. Les oppositions seront reçues chez les acheteurs à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 8-5-2025.

2025401561FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28/4/2025 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 29/4/2025 sous le N°54069 reçu 25203574 la Société LA TOSTADA, SUARL, son siège social sis à la rue Chaanbi N°2 Manzah 1 Tunis sa Gérante Mme Hala Oukbi a vendu à Mme Malek Rouissi demeurante lot N°357 impair AFH jardin de Carthage Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au magasin N°3 au RDC du complexe dénommé résidence Mountazah sise à la zone nord des Berges du Lac exploité en tant que restaurant moderne.

Toute opposition doit être signifiée chez l'Avocat à la cour d'appel Maître Mourou Mohamed Mortadha sis au 7 rue de l'ancienne poste Tunis 1000 dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au jort.

Un avis similaire est paru au quotidien Achourouk du 6/5/2025 page 26.

2025401569FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 16/12/2022 enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 17/3/2023 quittance n°Mo041626 N°23202165 Monsieur Walid Mehelheli titulaire de la carte d'identité n°13203732 cède à Mademoiselle Gazouani Meryem le fonds de commerce sis 3 résidence yogourta immeuble C ennasr 2 Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication. Les oppositions doivent être remise entre les mains de Maître Haj Kacem Adesslem Avocat à la cour d'Appel à son étude sise 11 rue Hmadani Gazela Ariana.

2025401570FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/11/2024 légalisation du signature le 12/11/2024 enregistré à la recette des finances Bab Suika le 7/5/2025 quittance n°M035598 enregistrement n°25201520 Mr Ali Ben Mohamed Ben Touhami Elaribi a vendu et cédé à la Société I-M-I.Y Import et Export au nom de son gérant Saber Ben Ali Elbarhoumi et Mahrez Ben Ali Elbarhoumi la totalité du fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim Tunis.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce sis au 32 rue Monji Slim Tunis.

Un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 9/5/2025.

2025401571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances de La Marsa le 2 Mai 2025, Quittance numéro M064906 enregistrement numéro 25202907, Madame Fatma Bent Taieb HACHICHA épouse FERCHIOU a cédé le fonds de commerce, à usage de Pressing - Nettoyage à sec, ayant une superficie approximative de (69) m², exploité dans le local situé au 7 bis rue du 2 Mars 1934, La Marsa, à la Société «ISOZY 2M» SARL, au Capital de 6000DT, ayant son siège social au 06 rue de l'Ouganda, 2078 La Marsa, titulaire de l'identifiant unique IU : 1902815j, ancien Registre du commerce n°C0225132025, représentée par sa gérante Madame Myriam HAFI.

Toute opposition au paiement du prix de vente doit être adressée au cabinet de Me Frida BAHRI HACHICH, avocate à la cour d'Appel, sis au 13 bis, Avenue des Etats Unis d'Amérique, 4ème étage, Bureau n°14, Le Belvédère TUNIS, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de la présente publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette insertion a été publiée au journal Le Quotidien le 7/5/2025.

2025401573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté et signé le 22/4/2025 à la municipalité d'Ezouhour immatriculation n°6341, daté le 24/04/2025 et enregistré à la recette des finances à sidi hssine, reçu n°M051417, immatriculation n°25201559 daté le 30/4/2025 ; rédigé par maître Msahli Najet avocat à la cours de cassation dont le bureau situé au 26 rue enakil ezahrouni Tunis.

Bachir ben Ammar Etalbi a vendu au profit Elbachir ben Mouhammed El Aloui la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant dans le local sis à la rue 4326 n°49 Ezahrouni, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours (15j) qui suivent la publication du présent avis au Jort entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Elbachir El Aloui dont le local sis à la rue 4326 n°49 Ezahrouni.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/5/2025.

2025401579FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 15/4/2025 enregistré à la recette des finances El Mourouj quittance n°M035970 et sous n°25201802 publié au journal «chourouk» le 7/5/2025, monsieur Marwen ben Abdelwaheb ben Mohamed Ajmi, C.I.N 07314411, résident au 16 rue union de Maghreb arabe Manouba a cédé le fonds de commerce sis à résidence Ulysse n°13C El Mourouj 6 Ben Arous connu sous le nom de «DAVAI» à madame Ayet bent Moncef ben Ahmed Ismail, C.I.N 08831280, résidente au centre national des arts dramatiques et Scénique de Sfax. Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué.

2025401580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/3/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte 17/3/2025 enregistrement n°25201978, quittance n°M026746, madame Emina Belkhouja, titulaire de la carte d'identité nationale n°01365383, résident à place 13 janvier Bizerte, matricule fiscal n°677879/J, vend et cède et transporte à monsieur Rafik Sfaxi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08920865, résident à impasse Azzouz corniche Bizerte, qui accepte la totalité du fonds de commerce destiné à la vente et la location des robes de mariage, exploité au local sis au 2 avenue Sessi El Bahri Bizerte, et comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception au local sis au 2 avenue Sessi El Bahri Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «EL Chourouk» le 30/4/2025.

2025401583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances de Bizerte le 02/4/2025 Quittance n°M030673, la société ben Béchir BAKERY SARL Code fiscal n°14721325, registre de commerce n°B04166782016, siège social sis à Bizerte, cité Hached Sekma n°38 Bizerte Sud, représentée par son gérant Mounir Ben Béchir, à Fathi Amdouni Melki demeurant à cité Hached Sekma n°38 Bizerte Sud, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité comme pâtisserie et boulangerie dans les locaux N°3 et 4 et 5 du rez-de-chaussée du bâtiment sis à cité Hached Sekma n°38 Bizerte Sud, publié dans les journaux le Quotidien et Echourouk le 22/4/2025.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Ferid Zarrouk, Etudes Place de la Jeunesse 7000 - Bizerte, et ce, dans les délais de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025401591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

(Café catégorie 1)

Par acte sous seing privé en date du 10/4/2025 et 28/4/2025, enregistré à la recette des finances Beb Souika le 02/5/2025, sous le n°29201429, Quittance n°M034082.

Madame Nadia Ben Mohamed Jamel Rezgui demeurant résidence Riyadh el Nasser 5 Bloc B 3ème étage App B 5 Ariana, a vendu à Monsieur Mohamed Amir Ben Taher Ben Salah demeurant au 19 rue Ervan cité Enasser 1 Ariana, la totalité du fonds de commerce (Café catégorie 1), sis au N° 64 complexe commercial BEB-SOUIKA, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent se faire, à peine de nullité, au cabinet du rédacteur de l'acte Maître Mohamed Karim Souissi (Avocat à la cour) dont l'étude est sise au 19 Rue de Carthage cité les pins, La Marsa, où se trouve déposé un des originaux de l'acte de vente et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 10/5/2025.

2025401592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 5/5/2025 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis en date du 5/5/2025 sous le n°25205015, quittance n°61258, M. Adel Ben Bahri, titulaire de la CIN n°00140148 en date du 6/12/2013 demeurant à la cité Fawz Elwardia 1, n°1 rue 10483 Tunis, a vendu à la société Yallatime, SARL immatriculé auprès du RNE sous l'identifiant unique n°1915622V ayant son siège au 36 rue Salem Belkhiria cité Ghazela 2083 Ariana, représentée par sa gérante Mme. Hanene Bouazizi, la totalité du fonds de commerce d'un café et repas rapide exploité au local sis à la rue 8601 parcelle n°107 Charguia 1, ayant l'identifiant unique n°0814448F.

Les oppositions doivent parvenir à la société Yallatime, élisant son domicile pour les fins des oppositions à la rue 8601 parcelle n°107 Charguia 1, dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée dans le journal Dar Assabah le 9 mai 2025.

2025401599FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 8/8/2025 quittance N°M022811, Enregistrement n°24300696 La société "La Paix" enregistré au RNE sous l'Identifiant Unique n°0035743Y a donné en Gérance libre au locataire M. Faouzi Mansouri, Titulaire de la CIN n°07563641 demeurant à la Route Jedidi Manaret Hammamet Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploités au local n°B121 sis à la médina mediterranea à Yasmine Hammamet, destinés à l'activité «Vente de Cadeaux», et ce pour une année allant du 01/3/2024 et finissant le 28/02/2025.

Conformément à l'article 231 du code de commerce, un extrait du contrat sera publié au JORT et dans deux journaux quotidiens La Presse et Essahafa du 9/5/2025.

2025R01341FCCC3

Location Gérance

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Hamma Gabès le14/11/2024, série n°M068373, Reçu n°24302143 Mr Farid Farhati a donné en location gérance à Mme Sonia Lassoued la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Bechir Mahmoud El Hamma Gabès pour une durée d'une année reconductible à partir du 1er Novembre 2024 au 31 octobre 2025 moyennant un loyer mensuel de 450 dinars payable d'avance et au début de chaque mois.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : "Le Quotidien et Achourouk" du 14/01/2025

2025R01353FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé légalisé en date du 18/11/1999 et enregistré à la recette des finances BIR El KASSAA le 23/11/1999 sous le numéro N°39300869 quittance n°M028066, la SUTUMAG a loué le fonds de commerce qui a pour activité buvette au local sis à : Pavions N°01 situé entre la place n°117 et le couloir adjacent N°119 et ce pendant une année Tacitement renouvelable à partir de 01/12/1999 jusqu'au 30/11/1999. Toute opposition sera déposée à l'adresse du fonds de commerce ci-haut citée entre les mains du gérant libre Mme souaad ben Abdallah dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 23/4/2025.

2025401552FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location rédigé par Maître Sami Kallel, avocat à la Cour, demeurant à l'immeuble Nour El Bahira, 3ème étage, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1, Tunis, en date du 28 avril 2025, dûment légalisé à la même date, et enregistré auprès de la Recette des Finances de La Goulette le 29 avril 2025 sous le numéro 25303569, reçu n°53996, Madame Amal Ben Chaâbane Ben Othman Al Ayari, identifiée au Registre National des Entreprises sous le numéro unique

0947750V, immatriculée fiscalement sous le numéro 9477 50V/N/C/000, demeurant au n°54, Avenue Taïeb Mhiri, 2045 Laouina, Tunis, a loué son fonds de commerce, destiné à l'activité de coiffure, d'esthétique, ainsi qu'à la vente au détail de parfums et de produits cosmétiques, son siège situé au n°54, Avenue Taïeb Mhiri, 2045 Laouina, Tunis, incluant l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, au profit de Madame Omaima Ben Ibrahim Ben Ahmed Al Abaydiya, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°12691663 délivrée à Tunis le 13/9/2019, domiciliée à Wafret Machrek Eshams, Sbeitla, Kasserine, et ce, pour une durée de deux (2) ans, prenant effet à compter du 1er mai 2025 et expirant le 30 avril 2027, renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 9/5/2025.

2025401560FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat des copropriétaires de la Résidence Mariem

Située rue Sidi Zid à l'Aouina, Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive daté du 4 février 2024, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 8 février 2024 sous le numéro 24701121 quittance n°M019378, et approuvé par la municipalité de La Goulette le 10 juin 2024 sous le numéro 19, le syndicat des copropriétaires de la Résidence Mariem rue Sidi Zid à Aouina, Tunis, a été officiellement constitué. Les membres du bureau ont été élus comme suit :

Président : M. Mohamed Hachana,

Trésorier : M. Hatem Makhlouf,

Membres : Messieurs Belkacem Attoui, Slim Mhalla, Mohsen Khlifi, et Meftah Bouâazizi.

2025R01345APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association tunisienne pour le développement des compétences de l'enfant.

Siège social : Al Manzah 6, Nouveau Corridor, bureau n°12, Complexe commercial, cité Jamil.

Objectif : Contribuer au développement des compétences des enfants pour construire une génération ambitieuse tout en adhérant aux dispositions légales prévues à cet effet.

Soutenir les efforts de l'Etat pour prendre en charge les enfants au niveau éducatif, en coordination avec les autorités compétentes. Elle s'engage à atteindre ses objectifs dans le cadre du respect de la loi applicable, des programmes d'enseignement et des guides pédagogiques officiels.

PV N° : 48405 date 31 mai 2024

L'Autorité :

Présidente : Henda Rebai

Secrétaire générale : Amira Gharbi

Trésorier : Mohamed Anis Ghorbel.

2025X00640APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : "Didon & Enée"

Objet : Association culturelle spécialisée dans la photographie

Objectifs : Faire connaître la photographie comme un art Visuel, échanger des connaissances théoriques et scientifiques avec les professionnels de la photographie et les associations similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Adresse : 02 Rue d'Autriche - La Marsa - Tunis

Date de déclaration : 05 mai 2025

Le bureau directeur est composé de trois (03) membres :

Présidente : Faten (Mona) Fkih Romdhane ép Khouaja

Secrétaire général : Skander Zarrad

Trésorière : Khadija Khouini.

2025401568APSF1

Constitution d'un syndicat professionnel

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 22 Avril 2025 et de la lettre du dépôt du dossier constitutif du syndicat déposé au gouvernorat de Tunis en date du 24 Avril 2025 et conformément aux articles de 242 à 257 du code de travail.

Il a été constitué un syndicat professionnel :

Nom du syndicat : «Union Professionnelle de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (UPICA)»

Siège : Cinéma Amilcar, Centre Alyssa, El Manar 1, Rue Habib Chatti, Tunis 2092

Objectifs : Etudier et défendre les intérêts économiques et sociaux des membres adhérents, ainsi que promouvoir le développement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle.

Bureau exécutif national :

- Président : Mohamed Ali Ben Hamra

- Premier vice-président : Hicham Ben Ammar

- Deuxième vice-président : Ihsen Debbich

- Trésorier : Ahmed Kéfi

- Vice-président chargé de l'information et de la communication : Nizar Trabelsi

- Vice-Président chargé des producteurs cinématographiques : Chaker Bouajila

- Vice-Président chargé des exploitants de salles de Cinéma : Abdelmajid Housseini

- Vice-Président chargé des sociétés de distribution et des plateformes de diffusion : Yahia Mgarrech

- Vice-Président chargé des réalisateurs-producteurs : Heifel Ben Youssef

- Vice-Président chargé des sociétés de services de production : Karim Darragi

- Vice-Président chargé des sociétés de production audiovisuelle et télévisuelle Abderraouf Aissaoui

- Vice-Président chargé des sociétés de services techniques : Fahem Ben Zaida

- Vice-Président chargé des relations avec les techniciens et les professionnels : Nassim Rejichi.

2025401602APSF1

Homologation de résolutions

Jeunesse Sportive Khelidia

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2024, enregistré à la recette des finances de Mornag, enregistré sous le numéro 25701142 en date du 30 avril 2025.

Il a été décidé ce qui suit :

Modification du premier chapitre de la loi fondamentale en y ajoutant les pouvoirs suivants :

- Branche de football
- Branche de boule de fer
- Branche d'athlétisme
- Branche Sports pour Tous
- Branche des diplômes.

Conformément à la décision rendue par le Conseil d'administration le 9 janvier 2025.

Il a été décidé comme suit :

- Déplacement du siège de l'association de la municipalité d'Al-Khalidiya au stade municipal d'Al-Khalidiya.

2025R01336APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques en vertu d'un jugement d'indisponibilité

Du bien et autorisation de le vendre

Nom et prénom de la personne souhaitant vendre :

Youssef Al-jamali, un résident du quartier Grombalia cité Riyad, qui a droit et dont l'intérêt est soumis à la vente de propriété.

Mohamed Al-jamali, résident du district olympique de Grombalia, en tant que personne habilitée à bénéficier de la vente de la propriété.

L'avocat conduisant les procédures de vente :

Maître Mohamed Aymen Chateur avocat à la cour de cassation, dont le bureau est situé à la rue de la République Grombalia n°63 deuxième étage - Grombalia 8030 titulaire du numéro d'identification fiscale MF : 1224985B/p/000.

Désignation du bien :

La propriété objet du titre foncier n°557546, Nabeul, dénommé villa Hamda Al-jamali, représente un terrain résidentiel situé à Grombalia d'une superficie de 251 mètres carrés. La propriété est située dans le quartier Al-Mansheya de la ville de Grombalia, il s'agit d'un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée dont une partie est située par l'arrière et son entrée se fait par le coté souterrain ouest. Un immeuble résidentiel traditionnel entièrement exploité d'une superficie de 171 mètres carrés, comprenant une cour nue d'une superficie de 48 mètres carrés au milieu.

La façade contient un bâtiment en construction au caractère traditionnel, ainsi qu'une porte entrepôt inutilisée du coté ouest, d'une superficie totale de 80 mètres carrés, dont 12 mètres carrés de cour nue. Il comprend un exemple de développement urbain de ville de Grombalia et d'une zone qui acquiert un caractère résidentiel (UAa4 : Groupe individuel), et que les limites de cette propriété sont fixes et sans ambiguïté.

Montant de départ :

Le prix d'ouverture de la vente a été fixé à deux cent cinquante et un mille dinars (251 000 000 D).

La vente du bien susnommé aura lieu le lundi 16 juin 2025 à neuf heures du matin dans la salle des séances préparée à cet effet au service des Ventes Immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

Conditions dans lesquelles le bien peut être visité :

Il est possible de visiter le bien à vendre tous les jours de la semaine, et pour participer aux enchères, un avocat doit être désigné pour conduire les enchères et sécuriser un tiers du prix ouverture.

2025R01363VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hafedh Ben Aicha

Avocat à la cour de cassation

De la part de la société frère ben aicha d'avocats et conseils

Avenue Yasser Arafet, immeuble Chaker Zine al Abidine bureau 51 Sahloul 4011 Sousse

Matricule fiscal : R/1638856

1/ Poursuivant : Fraj Ben Rjab Ben Fraj Jbali, C.I.N 06776919, directeur général, élisant domicile au cabinet maître Hafedh Ben Aicha de la part de la société frère ben aicha d'avocats et conseils, avenue Yasser Arafet, immeuble Chaket Zine al Abidine bureau 51 Sahloul 4011 Sousse matricule fiscal R/1638856.

Considérant que, le poursuivant est l'acquéreur de toutes les parts communs appartenant à l'ancien associé Mr Majid Kaabi et il est considéré comme ayant cause à titre particulier, et le remplace dans tous les droits et obligations concernant les parties faisant l'objet de vente conformément aux dispositions de l'article 241 coc.

2/ Partie poursuivie : Souad Bent Jaber Fantar, pharmacienne, C.I.N 04055122 résidente au boulevard Habib Bourguiba 170 Kasr Hlel Monastir.

3/ Avocat Poursuivant : Etude Maître Hafedh Ben Aicha, de la part de la société frère ben aicha d'avocats et conseils avenue Yasser Arafet, immeuble Chaker Zine al Abidine bureau 51 Sahloul Sousse, matricule fiscale R/1638856.

4/ Immeuble à vendre : Le bien objet de la vente est le bien dénommé "Qanta" objet du titre foncier n° 129157 Sousse, situé à Marsa El Kantaoui Hammam Sousse, Gouvernorat de Sousse, et d'une superficie de 1093 mètres carrés et constitué de la parcelle n°787 du plan de lotissement dénommée «Al Narjis 1». La propriété comprend une villa moderne avec une construction unique de style ancien, contenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage supérieur entouré d'un jardin paysager et d'une clôture extérieure.

Elle est bordée au sud par une route, à l'est par une route, à l'ouest par une route et au sud par une route.

Contenu de la propriété :

- Sous-sol : Comprend un abri d'auto.

- Rez-de-chaussée : comprend un hall d'entrée, un séjour, une cuisine, 3 chambres, une salle de bain, un WC et un escalier menant à l'étage.

- A l'étage : Il comprend un séjour, une chambre, une cuisine, une salle de bain et deux balcons.

5/ Mise à prix : la mise à prix est fixée à 1.980.540,000 dt selon l'évaluation de deux experts Mr Mostafa Guezguez et Mr Mohamed Chbile en date du 8/01/2024 , réalisé en vertu d'une ordonnance sur requête n°67776 du président du tribunal de première instance de Sousse2.

6/ Date et lieu de la vente : le bien susmentionné est mis en vente aux enchères publiques devant la chambre des criées au tribunal de première instance de sousse2, le 16/6/2025 à partir de 9 heures.

7/ Visite, Cahier des charges et enchères : la visite est autorisée tous les jours de 09 heures à 17 heures, pour plus de renseignement ainsi que la consultation des cahier des charges, à contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse2, ainsi que chez l'avocat poursuivant maître Hafedh Ben Aicha avocat à la cours de cassation, avenue Yasser Arafet, immeuble chaker zine al abidine bureau 51 Sahloul 4011 Sousse ou le cahier de charges est déposé.

Tout intéressé désirant participer, doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant l'adjudication conformément à la loi et par l'intermédiaire d'un avocat. Les adjudicataires de nationalité étrangères doivent se munir d'une autorisation du gouverneur.

2025S00603VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ridha Meddeb

Avocat à la cour de cassation

Demeurant à Eljem Avenue Palestine

Titulaire de Matricule Fiscal : 1041539/R/P/000

Partie poursuivante : Salha Ben Ahmed Ben Mabrouk Saadallah, demeurant à Remeda Eljem de Mahdia.

Partie saisie : 1/ Ali ben Ahmed ben Mabrouk Saadallah demeurant à Remeda Eljem de Mahdia.

2/ L'héritier de Adjmiya bent Ahmed ben Mabrouk Saadaalah est son fils Jalel ben Bannour ben Khlifa Rekaya, demeurant à Remeda Eljem de Mahdia.

Avocat poursuivante : Maître Ridha Meddeb - avocat à la cour de cassation demeurant à Eljem avenue Palestine - titulaire de matricule fiscal 1041539/R/P/000.

Immeuble saisi :

La propriété proposée à la vente constitue une maison de type populaire construit sur un terrain rectangulaire dont la longueur coté tribal est de 9.50 mètres et coté ouest est de 11 mètres et sa longueur totale la superficie est de 103 mètres carrés correspondant au (p .03 a 01) qui fait l'objet du titre foncier n°17486 Mahdia comprend les équipements suivants un hangar une cuisine un WC une salle d'eau salle tribale.

Mise à prix est fixée le prix d'ouverture du bien à vendre a été fixé à quarante et un mille deux cents dinars (41.200.000) selon le rapport d'essai complété par l'expert Adel Ben Hedi Hadj Khlifa en vertu de l'ordonnance sur requête n°5964/2023 délivrée par monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia le 28/11/2023.

Date et lieu de l'adjudication la vente ara lieu le lundi 16/6/2025 à partir de 9h devant la chambre des ventes Immobilières de tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble et participation aux enchères la visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h.

Pour plus des renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et chez l'avocat poursuivant maître Ridha Meddeb.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne et ce après consignation de 1/3 de la mise à prix et par ministre d'avocat.

2025S00604VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mohamed Ben Abdelhakim SAID, Titulaire de la CIN n°02938230, demeurant à Zeitouna 1 n°34 Kantoui Hammam Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°131048 Sousse consistant en une villa moderne Style DUPLEX avec piscine, d'une superficie totale de 1081 m², superficie couverte de 570 m² comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et premier étage sis à Zeitouna 1 n°34 Kantoui Hammam Sousse.

Le sous sol se compose d'un dépôt.

Le rez-de-chaussée se compose d'un espace vaste, un salon, 1 pièce, salle à manger, cuisine moderne, salle de bain, hall et un escalier à l'intérieur de la villa donnant directement sur le jardin et la piscine.

Le premier étage se compose de 4 pièces, 2 salles de bain, cuisine, hall d'entrée et salle d'eau.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 16/6/2025 à 9h.

Mise à prix :

Trois millions deux cent quatre vingt huit mille dinars (3.288.000,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00609VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître MOEZ MHIRI

Matricule Fiscal : 1062533/A/A/P/000

L'adjudication aura lieu le Lundi 16/06/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Mhiri Moez, avocat domicilié à son étude sise 23 rue Selem Harzallah Sfax.

Partie poursuivante : Société SOTTRAGAZ domiciliée au bureau de son avocat Maître Mhiri Moez 23 rue Selem Harzallah Sfax.

Partie saisie : Dawed Mohamed demeurant à route Teniour km 9 Sfax.

Propriété à vendre : l'ensemble des trois propriétés indivises, type villa, situées sur la route de Tunis, Km 8, Sakiet Ezzit, Oued El-kraoua, rue du Lycée, Sfax.

La villa saisie, dans les limites du tiers susmentionné, contient un bâtiment couvert suivi d'un jardin contenant diverses plantes et est entourée de murs de séparation avec les voisins. Dans l'un des coins du jardin, il y a un entrepôt d'une superficie d'environ 40 mètres carrés, situé spécifiquement dans le coin sud-ouest de la propriété. La surface couverte de la villa, entrepôt compris, est d'environ 325 mètres carrés. La superficie de l'ensemble de la propriété est d'environ 1039 mètres carrés. L'entrée de la propriété se fait à l'est, où se trouvent une petite porte et une grande porte à deux vantaux, puis une passerelle qui mène à la porte d'entrée. A intérieur, on trouve une entrée de villa, une salle de réception, un salon, 22 couloirs, 4 chambres, 2 salles de bain, une toilette avec douche et une cuisine équipée. L'entrepôt est accessible depuis la cuisine qui contient également un coin cuisine. L'entrepôt qui appartient à la villa, possède deux grandes portes d'entrée qui ouvrent au nord. Le bâtiment est ouvert sur une passerelle qui dispose également d'un préau. La propriété est décorée de sols en marbre et de toits en bois, et certaines chambres disposent de baies vitrées. Il existe également des éléments de décoration en bois. Il dispose également d'eau potable, d'un réservoir pour stocker l'eau de pluie, d'un éclairage éclectique, d'un chauffage central et de fenêtres en grillage et en aluminium. Des protections en fer ont été installées pour les fenêtres.

Mise à prix : 280.000.000 D plus de la part des frais de cette adjudication.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif : pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la cours de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2025X00633VEPA1

Vente d'immeuble non enregistré à l'enchère publique

Maître Thameur Abdallah

Avocat à la cour de cassation

Son cabinet sis au 44 avenue de la Liberté Tunis 1001

Tél : 53999606

MF : 1048475y

1/ Le demandeur de poursuite : Madame Bozzolo Michèle, retraitée, de nationalité française, demeurant à yeti Midoun Djerba, ayant élue son adresse auprès de son avocat Maître Thameur Abdallah avocat à la cour de cassation 44 avenue de la Liberté Tunis 1001 en qualité de créancier saisissant poursuivant.

2/ Le débiteur saisi : Mohamed Anouar Imsallem, de nationalité tunisienne, travaillant dans le domaine de tourisme, demeurant à la zone touristique au Souihel, Zarzis en sa qualité de débiteur saisi.

3/ Avocat chargé de poursuite : Maître Thameur Abdallah avocat à la cour de cassation son cabinet sis au 44 avenue de la Liberté Tunis 1001. MF 1048475 y.

4/ L'immeuble saisi objet de vente :

Le premier terrain : Il s'agit d'un immeuble non enregistré, sis à cité Elmansoura Souihel Zarzis consistant en un terrain clôturé de quatre cotés ayant une forme rectangulaire, d'une superficie de 915 mètres carrés, sur le quel est construit une nouvelle habitation à deux étages non finie, d'une superficie bâti de 335 mètres carrés et un abri du coté nord Est d'une superficie bâti de 25 mètres carrés Limité du coté sud par Sadok ben Nasser au longueur de 38 mètres et du coté Est par Mehrez Abdeldeyeim, au longueur de 27 mètres et du coté nord il est limité par une voie et Après Mohamed Anouar Msallem au longueur de 36.50 mètres, et de l'ouest par une voie commune et Après l'écoulement d'eau «sboub elmaa» à la longueur de 27.20 mètres.

Le deuxième terrain : il s'agit d'un immeuble non enregistré, sis à cité Elmansoura Souihel Zarzis consistant en un terrain nue d'une superficie de 3812.50 mètres carrés limité du coté sud par une voie et Après Mohamed Anouar Msallem au longueur de 66 mètres et du coté Est la propriété de Mohamed Anouar Msallem au long 60.50 mètres et du coté nord la propriété d'Ahmad Tijani Msallem au longueur de 63 mètres et du coté ouest d'une clôture en sable «tabia» et après une voie commune et par la suite l'écoulement d'eau «sboub elmaa» au longueur de 58 mètres.

5/ Prix de vente : le prix de vente de deux terrains est désigné à : 846. 735.000 dinars huit cents quarante six mille sept cents trente cinq dinars. Détaillé comme suit : pour le premier terrain le prix de vente est désigné à 274.860.000 dinars deux cents soixante quatorze mille huit cents soixante dinars et pour le deuxième terrain le prix est désigné à 571.875 000 dinars. Cinq cents soixante et onze mille huit cents soixante quinze dinars.

Pour plus d'information ou pour l'examen du cahier des charges vous pouvez contacter le cabinet de l'avocat poursuivant maître Thameur Abdallah 44 avenue de la Liberté Tunis ou au tribunal de première instance de Médenine ou le cahier des charges a été déposé.

6/ Date et lieu de la vente : La date de la vente a été fixée le lundi 9/6/2025 devant la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Médenine, sise à la rue 02 Mai Médenine et c'est à 9 h du matin et suivant.

7/ La visite de l'immeuble : se fait chaque jour à partir de 08 h de matin jusqu'à 14 h d'Après midi sauf dimanche.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et pour ceux qui ont déposé au moins le 1/3 un tiers du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire et pour les étrangers ils ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

2025401598VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution judiciaire du prix

Tribunal de première instance de Médenine

Conformément à une décision émise par le juge chargé de la distribution du prix du tribunal de première instance de Médenine en date du 21/4/2025 suite à la requête de distribution présentée par Maître Faouzi Ben Hafsia a été ouverte les procédures de distribution du prix consigné à la caisse des dépôts et de consignations de la République Tunisienne le 25/12/2008 par le reçu numéro M064336 et le certificat de dépôt pour la consignation du montant mentionné numéro 15143 daté du 22/01/2011 dans l'affaire numéro 98 d'un montant de (448.019.600 TND).

Les procédures de vente étaient à la demande du créancier Gabriel Sabbagh contre le propriétaire d'origine du fonds Adel Chelli, l'acheteur, le propriétaire actuel est Mr Tarek Barouni.

Tout créancier souhaitant participer à la distribution doit déposer au greffe du tribunal dans les quinze jours suivant la réception du courrier recommandé du greffe du tribunal ou à la limite le jour de l'audience, les justificatifs de sa créance à défaut son droit à la distribution sera déchu.

Il convient également de noter que le fonds de commerce n'est grevé d'aucune hypothèque ou charge, la liste des créanciers contestataires étant la suivante :

1- La société Khelani des produits pharmaceutiques.

2- Le receveur des finances Djerba Houmet Souk.

3- La société des produits pharmaceutiques du Sud.

4- Gabriel Qabi Sabbagh.

5- Arbi Ben Masoud Sabbagh.

6- Mordechai Ben Saibi Mahdar.

7- Rami Ben Masoud Sabbagh

8- Eliyahou Sabbagh.

9- Haim Ashoush.

10- Khadoura Ashoush.

11- Jackeline Kohine.

12- Zakin Sabbagh.

13- Samer Boumesour.

14- Amar Boubaker.

15- Baaziz Sakal.

16- Société magasins généraux spécialisés.

17- Anwar Ben Mahmaud Hdidane.

18- Sorour Bit Al-Hadi Anan.

19- Fawzi Ben Hussein Al-Mahbuli

20- Abdel Aziz Ben Abdel Salam Zarafa.

21- Fawzi Al-Mutaham.

22- Société Babi world

23- Société King Flax Distribution légale.

24- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

25- Société Kiprova, son siège social est au 25.

26- Société Satcom System, son siège est au 27.

27- Ali Al-Biyar.

28- Fawzi Ben Al-Hadi Al-Atri.

29- Adel Al-Dahmani.

30- Banque de Tunisie et des Emirats.

31- La Banque Générale pharmaceutique.

32- Société de Produits pharmaceutiques "Super" wafa".

34- Ibrahim Wazan.

2025R01358VEPA2

Dates limites d'ouverture pour la vente des biens immobiliers

Suite à la décision rendue par le Juge commissaire relative à l'Affaire n°1419 au Tribunal de Première Instance de Gabès le 07-05-2025, autorisant au Syndic de Faillite de la Société ELWAHA Metal, M. Lassaad Essid, à ouvrir les délais pour la vente des biens suivants décrit dans le rapport l'expert, M. SOUII FESSI, par invitation à une offre d'achat :

- bien immobilier objet de titre foncier n°321 Gabès parcelle 36-13 composé d'un terrain clôturé, d'une superficie de 4525 m² sur lequel sont construits un espace industriel et administratif, des loges et des unités de santé, et d'un espace de gardiennage, d'une surface couverte totale de 78,45 m², estimée à une valeur de deux cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-sept dinars, (276.957.000 dinars).

Les intéressés doivent présenter leurs propositions dans une première pli fermé portant «ne pas ouvrir- offre d'achat titre foncier n°321 Gabès parcelle 36 - 13» le cahier des charges, une copie de la carte d'identité pour les personnes physiques, ou une copie de la carte d'identité fiscale et du registre du commerce pour les personnes morales, 10 % du prix proposé doit être garanti par un chèque certifié. Les offres doivent être adressées au Bureau du Syndic de Faillite par lettre recommandée à l'adresse suivante : Cabinet de M. Lassaad Essid, B.P. 383 Midoun 4116 Djerba. La date limite d'acceptation des offres est le 17 juin 2025. (La visite des terrains est possible durant la semaine).

2025R01361VEPA2

Dates limites d'ouverture pour la vente des biens immobiliers

Suite à la décision rendue par le Juge commissaire relative à l'Affaire n°01-2024 au Tribunal de Première Instance de Gabès le 07-05-2025, autorisant au Syndic de Faillite de la Société tunisie blindage, M. Lassaad Essid, à ouvrir les délais pour la vente des biens suivants décrit dans le rapport l'expert, M. Mohammed ESSID, par invitation à une offre d'achat :

- bien immobilier objet de titre foncier n°321 Gabès parcelle 22-5 composé d'un terrain clôturé, d'une superficie de 4500 m² sur lequel sont construits un espace industriel et administratif, des loges et des unités de santé, et d'un espace de gardiennage, d'une

surface couverte totale de 1085 m², estimée à une valeur d'un million trois cent soixante-quinze mille deux cent soixante-treize dinars, 080 millimes (1375.273,080 dinars).

Les intéressés doivent présenter leurs propositions dans une première pli fermé portant «ne pas ouvrir- offre d'achat titre foncier n°321 Gabès parcelle 22-5» le cahier de charge, une copie de la carte d'identité pour les personnes physiques, ou une copie de la carte d'identité fiscale et du registre de commerce pour les personnes morales, 10 % du prix proposé doit être garanti par un chèque certifié. Les offres doivent être adressées au Bureau du Syndic de Faillite par lettre recommandée à l'adresse suivante : Cabinet de M. Lassaad Essid, B.P. 383 Midoun 4116 Djerba. La date limite d'acceptation des offres est le 17 juin 2025. (La visite des terrains est possible durant la semaine).

2025R01362VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 20308 émanant du tribunal de première instance de Sfax2 en date du 23/4/2025 il a été décidé la nomination de maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de WASILA Al-HASHEMI Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025X00627VEPA2

Changement du mandateur de justice

Société FINOU

Société à responsabilité limitée

Siège : N°17 rue Elmaattar zone industrielle Ksar Said Manouba

Capital : 4.217.000 Dinars

I.U : 03069910C/A/M/000

En vertu de la décision n°125 Rendue par le Tribunal de Première Instance de Manouba le 14/01/2025, le tribunal réuni à la chambre du conseil a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem administrateur judiciaire sise au 19 rue de la Libye - Lafayette - Tunis n° de téléphone 71835690/98103428 pour assister l'exécution du plan de redressement mentionné par le jugement rendu le 21/5/2025 au lieu de M.Bader Edine Elaifa, et sous le contrôle de juge commissaire Faten Ben Mzakkar.

2025401562VEPA2

Changement du mandateur de justice

Société LUXE FORM

I.U : 1273395G/A/M/000

Siège : N°7 rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Saïd Manouba

Société à responsabilité limitée

Capital : 250.000 Dinars

En vertu de la décision n°127 Rendue par le Tribunal de Première Instance de Manouba le 14/01/2025, le tribunal réuni à la chambre du conseil a décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem administrateur judiciaire sise au 19 rue de la Libye - Lafayette - Tunis n° de téléphone 71835690/98103428 pour assister l'exécution du plan de redressement mentionné par le jugement rendu le 21/5/2025 au lieu de M.Bader Edine Elaifa, et sous le contrôle de juge commissaire Faten Ben Mzakkar.

2025401563VEPA2

Changement du mandataire de justice

Société فينو العالمية

Siège : N°11 rue du bois ksar Said Manouba

Société à responsabilité limitée

Capital : 870.000 Dinars

IU : 01160238T/A/M/000

En vertu de la décision n°124 Rendue par le Tribunal de Première Instance de Manouba le 14/01/2025, il a été décidé la nomination de Mme khalfi Sihem administrateur judiciaire sis au 19 rue de la Libye Lafayette - Tunis n° de téléphone 71835690/98103428 pour assister l'exécution du plan de redressement mentionné par le jugement rendu le 21/5/2025 au lieu de M.Bader Edine Elaifa, sous le contrôle de juge commissaire Faten Ben Mzakkar.

2025401564VEPA2

Changement du mandateur de justice

Société ARKIA

I.U : 0908117GAM000

Siège : N°07 rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Manouba 2010

Société à responsabilité limitée

Capital : 890.000 Dinars

En vertu de la décision n°123 Rendue par le Tribunal de Première Instance de Manouba le 14/01/2025, le tribunal réuni à la chambre du conseil a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem administrateur judiciaire sise au 19 rue de la Libye - Lafayette - Tunis n° de téléphone 71835690/98103428 pour assister l'exécution du plan de redressement mentionné par le jugement rendu le 21/5/2025 au lieu de M.Bader Edine Elaifa, et sous le contrôle de juge commissaire Faten Ben Mzakkar.

2025401565VEPA2

Vente d'un terrain

Règlement judiciaire N°919

Société Tapis Amamou en Faillite

Capital social : 19.500DT «SARL»

Identifiant Unique : 0837136/Q

CNSS : 235907-03

Siège social : N°2 Rue Abdelouheb Tunis

Suite à l'approbation du TPI 1 de Tunis le 29/4/2025 et l'autorisation pour le Syndic de la faillite d'effectuer des démarches judiciaires pour la vente du terrain objet du titre foncier n°158129 Tunis appartenant à la société Tapis Amamou en faillite.

Le Syndic de la faillite informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 50 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel HADDAD dans une enveloppe fermée ne mentionnant que la mention «Ne pas ouvrir vente de terrain, Société Tapis Amamou en faillite «Règlement judiciaire N°919».

A noter que l'emplacement du terrain objet de la vente est noté dans le cahier des charges préparé à cet effet.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du Syndic de la faillite M. Jalel HADDAD est fixé pour le Jeudi le 21 Juin 2025 à 13 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou pour visiter le terrain objet de la vente situé à la Cité Ibn Khaldoun sur la route principale vers la route n°8 Tunis - Bizerte, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert-comptable Mo Jalel HADDAD sis au 1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que la visite du terrain objet de la vente sera programmée après fixation d'un RDV avec le Syndic de la faillite.

Tél : 71 277 191 - E-mail : jalelhadad@orange.tn.

2025401574VEPA2

Cession d'une entreprise comme étant un tout indivisible

Société SONIM

Siège social : RUE DES UNIES ZONE INDUSTRIELLE SIDI RZIG

MF : 0012197 V

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 19 février 2024 qui a décidé la cession de la société SONIM.

Le contrôleur d'exécution Naim Kaabi annonce au public que les Personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 6 juin 2025.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du contrôleur d'exécution, situé au 23 rue Ali Balhaouan - Khair-Eddine - la Goulette (Téléphone : 31 529 072) contre le paiement de (cinq cents dinars).

Pour plus d'informations contacter le bureau du contrôleur d'exécution sur les numéros : 31 529 072.

2025401575VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

"Société Protagri"

Siège social : N°111 rue Monastir Z.I Mghira 2 - 2082 Fouchana

Capital social : 3000 000TND

MF : 0012398C

En vertu de la décision numéro 214 rendue par le vice-président du tribunal de première instance Tunis datée le 30/4/2025, il a été décidé la nomination de M. Badreddine Aifa et M.Makrem Guiras en qualité de séquestre judiciaire de la société PROTAGRI sous la tutelle de son excellence le juge commissaire madame Chaima Ben Chouchene.

2025401577VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 23 avril 2025 sous le numéro 62560 Maître Nassib Ben Messaoud a été nommée liquidateur pour fixer et gérer et le partager les biens communs entre la requérante Inès Ammar et le requis Majdi Chamkheya. Sur ce le liquidateur porte à la connaissance des créditeurs qu'ils devront produire un état de leurs créances dûment justifiées à son cabinet situé au 34 bis avenue Bab Bnet -Tunis - tél 23262694 et ce dans la quinzaine qui suit la publication du présent avis.

2025401594VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire

Société Agricole ABDERRAHMEN OCHI

Identifiant unique : 1011277X

Suivant décision du tribunal de première instance de Jendouba du 28 Avril 2025 relative à l'affaire n°29 concernant la société Agricole ABDERRAHMEN OCHI, sise à Assila Boussalem, Jendouba, il a été décidé le changement du contrôleur d'exécution monsieur Anas Riahi par le contrôleur d'exécution monsieur Mondher Hamdi sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa2 Sidi Hcine Tunis.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau du contrôleur d'exécution au 71559671.

2025401596VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Foire Internationale de Gabès - F.I.G

S.A. au capital de 1.104.700 D.T

Siège social : Parc des Expositions Corniche - Gabès

L'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat de Gabès et l'Association Méditerranéenne pour le Développement (ancienne Association de la Foire Internationale de Gabès) invitent les actionnaires de la Société de la Foire Internationale de Gabès à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le mercredi 11 juin 2025, à dix heures du matin, au siège de la société sis sur la Corniche, à Gabès, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1) la situation financière et administrative de la Société de la Foire Internationale de Gabès.

2) Approbation des états financiers des années 2022 et 2023,

3) Approbation des états financiers des années 2024, le cas échéant.

4) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes sur les activités de la société pour les années 2022-2023 et 2024 le cas échéant.

5) Donner décharge aux membres du Conseil d'Administration dont le mandat est expiré

6) Nomination des membres du Conseil d'administration

7) Nomination d'un commissaire aux comptes

8) Questions diverses.

2025R01347SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Ez-zahra Hotel's

S.A. au capital de 4.636.000 D

Siège social : Hôtel Dar Tunis (Ez-zahra)

Registre de commerce : B120602001

Matricule fiscal : 0006092 Y/A/M/000

Code CNSS : 00033464-09

Messieurs les Actionnaires de la Société Ez-zahra Hotel's sont invités

à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 juin 2025 à 11 h au siège de la société à l'Hôtel Dar Tunis à Ez-zahra - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.

2) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024.

5) Renouvellement de mandat d'administrateurs.

6) Approbation du jeton de présence pour chaque membre du Conseil d'Administration.

2025R01349SANB3

Convocation

SOCIETE INTERCOLOR

Société anonyme

Au capital de 1.134.700 Dinars divisé en 113.470 Actions nominatives de 10 Dinars chacune

Siège social : Zone Industrielle de Bou Argoub (Gouvernorat de Nabeul)

Identifiant unique : 0020515 K

Les actionnaires de la Société INTERCOLOR sont convoqués au bureau de la Société, 8, Avenue de la Gare, Zone Industrielle Sidi Rezig - Mégrine, Ben Arous, le vendredi 27 juin 2025 à neuf heures, en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024.

2) Rapports du Commissaire aux comptes sur le dit exercice 2024.

3) Rapport du Conseil d'administration sur les états financiers consolidés de l'exercice 2024.

4) Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2024.

5) Approbation de ces rapports et quitus au Conseil d'administration.

6) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7) Affectation du résultat de l'exercice 2024.

8) Renouvellement du mandat d'un administrateur.

9) Nomination du commissaire aux comptes (exercices 2025, 2026 et 2027).

10) Fixation du montant des jetons de présence.

11) Questions diverses.

2025R01352SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES «SAH»

Société anonyme

Au capital de 84 015 979,000 D.T

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 0492586Z

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES «SAH» SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2025 à 10H00 à l'établissement de la société sis à la Z.I Zriba Hammam - Zaghouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2024 et du rapport de gestion du groupe;

2- Lecture du rapport, général et spécial, des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024 de la société SAH et du groupe et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2024;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2024 et décision de distribution de dividendes;

4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

6- Détermination et attribution des jetons de présence 2024 aux membres du Conseil d'Administration;

7- Allocation aux membres du Comité Permanent d'Audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité 2024 ;

8- Désignation ou renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance;

9- Approbation de la nomination d'un Administrateur indépendant;

10- Ratification de la désignation d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires;

11- Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes venant à échéance;

12- Pouvoirs pour formalités.

2025R01355SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A-

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 dinars

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

RNE : 0032415W

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Juin 2025 à 10 h à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024

4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents

8. Nomination d'administrateurs

9. Renouvellement du mandat des administrateurs

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publications légales et autres.

2025R01356SANB3

Convocation

Société méditerranéenne d'emballages (SME)

S.A au capital de 25.300.000 dinars

Siège social : route de Msaken, Messadine, 4013, Sousse

Matricule fiscal : 00009331G

RC : B165951996

Les membres du conseil de la société «SME» sont convoqués à la réunion du conseil d'administration, pour lundi 02 juin 2025 à 10:00 du matin au siège de la société méditerranéenne d'emballages, sis à la route de Msaken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Proposition et discussion au sujet de prendre un crédit de gestion.

2- Discussion au sujet de concession des voitures à certain actionnaire au capital social de la société.

3- Convocation de l'assemblée générale extraordinaire et validation de son ordre du jour.

4- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de conseil d'administration sont à la disposition les membres du conseil dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2025S00612SANB3

Convocation

Société méditerranéenne d'emballages (SME)

S.A au capital de 25.300.000 dinars

Siège social : Route de Msaken, Messadine, 4013, Sousse

Matricule fiscal : 00009331G

RC : B165951996

Les actionnaires de la société «SME» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour mardi 3 juin 2025 à 10:00 du matin au siège de la société méditerranéenne d'emballages, sis à la route de Msaken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Délibération et décision au sujet de prendre un crédit de gestion.

2- Discussion et décision au sujet de concession des voitures à certain actionnaire au capital social de la société.

3- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2025S00613SANB3

Convocation

Laboratoires GALPHARMA

Société anonyme

Au capital de 23 694 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10,5 - 3054, Sfax

Matricule Fiscal : 420887 N/A/M/000

Identifiant Unique : 0420887N

Le Conseil d'Administration des «Laboratoires Galpharma» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 18 Juin 2025 à 11 h au siège de la société «Laboratoires Galpharma» sis à la Route de Mahdia km 10,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «Laboratoires Galpharma» et du groupe «Laboratoires Galpharma» de l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société «Laboratoires Galpharma» et du groupe «Laboratoires Galpharma» de l'exercice 2024 ;

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Création d'une filiale en France; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2025X00628SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

POLYCHEMICALS TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 320.000,000 Dinars

Siège social : Av. Hedi Chaker Immeuble Ennour Escalier B 1er étage 3000 Sfax

Immatriculée au registre national des entreprises

Sous l'identifiant unique : 0418044E

Nous avons l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires au capital de la société «Polychemicals Tunisia» sus identifiée à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le lundi 9 Juin 2025 à 11h00 du matin au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées pour l'exercice 2024.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général pour leur gestion durant l'exercice 2024.

8. Election des membres du conseil d'Administration.

9. Nomination d'un commissaire aux comptes.

10. Questions diverses

11. Pouvoirs pour formalités.

2025X00630SANB3

MENINX

LA SOCIETE MENINX O.I.S

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Rue 8612 impasse 5 Zone Industrielle Charguia 1

IU : 1271038D

Messieurs les Actionnaires de la société «Meninx OIS» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 mai 2025 à 10 Heures, au siège de la société sis à la Rue 8612 impasse 5 Zone Industrielle Charguia 1, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

3- Pouvoirs et formalités.

2025401566SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Et à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ASSISTANCE EN MANAGEMENT D'ETUDES ET DE FORMATION

«SAMEF»

S.A au capital de 220.000 DT

23, Rue Emir Abdel Krim, Mutuelle Ville - 1082 - Tunis

Identifiant unique : 0000649N

MF : 0000649N/A/M/000

CNSS : 44132-94

Les actionnaires de la société SAMEF sont convoqués au siège de la société le vendredi 6 juin 2025 à 10H00 à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Questions diverses.

- 11H00, à l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Situation de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Questions diverses.

2025401576SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PRESSE «SOTUPRESSE»

Société anonyme

Au capital de 570.000,000 dinars

Siège social : 3 rue du Maroc, Tunis

Identifiant Unique : 0002497Z

Les actionnaires de la société anonyme dite «Société Tunisienne de Presse SOTUPRESSE», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 12 Juin 2025 à 11h00 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

2. Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

3. Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2024.

4. Approbation des conventions avec les administrateurs selon l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs sur la gestion de l'exercice 2024.

7. Renouvellement du mandat d'Administrateur.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un mandataire pourvu que ce mandataire soit lui-même actionnaire.

2025401578SANB3

Convocation

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172 A

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts. Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 19 juin 2025 à 10H à L'INSTITUT ARABE DES CHEFS D'ENTREPRISE IACE Les Berges du Lac 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;

6. Approbation du rapport de gestion au 31 décembre 2024 ;

7. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;

8. Affectation du résultat ;

9. Quitus aux administrateurs ;

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

11. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique, de Rémunération et juridique et au titre de l'exercice 2024 ;

12. Nomination d'un administrateur représentant de l'Etat pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

13. Ratification de la nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

14. Ratification de la nomination d'un administrateur indépendant pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

15. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

16. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025401582SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "AGRO-SERVICES"

Société anonyme

Au capital social 600.000 Dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn NOOMANE - 1002 - Tunis - Belvédère

IU : 0341486H

Les actionnaires de la Société d'Etude et de Prestation de Services "AGRO-SERVICES", sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 19 juin 2025 à 11 heures au siège social, 4, Rue Hassen Ibn NOOMANE - 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du Conseil d'Administration individuels et consolidés pour l'exercice 2024 ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024 ainsi que du rapport spécial relatif aux opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

3) Approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024 ;

5) Affectation du résultat arrêté au 31/12/2024 ;

6) Fixation du montant des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024;

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025 ; 2026 et 2027 ;

8) Approbation du pacte des actionnaires à signer par l'Agro-services, la SICAR Invest BNA et la Société de Développement Agricole (SDA) «Henchir Ayed» ;

9) Pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer les formalités de dépôts et de publications.

2025401585SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Capital social : 39 065 000 Dinars

Rue 8612, Impasse 4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 0001514C

Messieurs les actionnaires de la société Sotrabat sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 6 Juin 2025 à 10h, à la Rue 8612, Impasse n°4 - Z.I La Charguia I - 2035 Tunis / Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 9/5/2025, sous le numéro 2025346359, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs.

2025401586SANB3

Convocation

FINANCES ET INVESTISSEMENTS "SICAF"

Société anonyme

Au capital de 3 500 000 DT

4, Rue des Fleurs - Ariana

Identifiant Unique : 492525 K

N° CNSS : 190542-34

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2025 à 16 heures au 4, Rue des Fleurs - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissoire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2025401587SANB3

Convocation

LA GENERALE DE DISTRIBUTION

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 DT

4, Rue des Fleurs - Ariana

Identifiant Unique : 326582 S

N° CNSS : 133509-37

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2025 à 15 heures au 4, Rue des Fleurs - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401588SANB3

Convocation

CRJ CONSTRUCTION

Société anonyme

Au capital de 500 000 DT

4, Rue des Fleurs - Ariana

Identifiant Unique : 870662 A

N° CNSS : 239191-86

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2025 à 17 heures au 4, Rue des Fleurs-Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401589SANB3

Convocation

CONFECTION RAS JEBEL

Société anonyme

Au capital de 22 250 000 DT

Avenue MARTYR OUSSAMA CHAKBOUN - RAS JEBEL

Identifiant unique : 14030 E

N° CNSS : 67.786-80

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2025 à 14 heures au 4, Rue des Fleurs - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2025401590SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société anonyme

Au capital de 310.000 DT

Siège social : Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0973042W

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 6 juin 2025 à 11 h à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025401595SANB3

Convocation à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société MMJ POWER

Société anonyme

Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1634345E

Les Actionnaires de la Société MMJ POWER SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire le 3 Juin 2025 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024

3- Approbation des conventions réglementées

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024

6- Fixation des jetons de présence

7- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2024

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs

9- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

10- Pouvoirs pour accomplissement de formalités de dépôt et de publications légales.

2025401601SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE MONTPLAISIR

S.A au capital 9.000.000 Dinars

RNE : 0889310X

09 Rue Elless Cité Montplaisir 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de la Société Polyclinique Montplaisir convoque l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur l'exercice 2023 pour le lundi 02 juin 2025 à 18H au siège social de la Société sis au 09 Rue Elless Cité Montplaisir - 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

3. Approbation des Conventions énumérées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

5. Affectation du résultat

6. Quitus au Conseil d'Administration.

7. Jetons de présence.

8. Nouvel Actionnaire.

9. Pouvoirs pour formalités.

Il est précisé que les Actionnaires peuvent consulter à compter du 15 Mai 2025, au siège social de la Société, les documents concernant l'Assemblée Générale.

2025401603SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PRESSE D'IMPRESSION D'EDITION

DE DIFFUSION ET DE PUBLICITE «DAR ASSABAH»

S.A au capital de 1.008.880 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

Identifiant Unique : 0000393H

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 10 juin 2025 à 9h au siège social situé au Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'opération de restructuration du capital social conformément au jugement n°976 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes portant sur la réduction du capital social motivée par des pertes et à son augmentation avec suppression du droit préférentiel de souscription;

- Réduction du capital social à zéro en vue de la résorption partielle des pertes ;

- Approbation de la suppression du droit préférentiel de souscription et de l'augmentation par conversion de créances;

- Augmentation du capital social par conversion de créance, en vue de la résorption partielle des pertes;

- Modification du préambule et de l'article 6 des statuts ;

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation de l'opération de restructuration du capital social ;

- Autorisation de la cession de la totalité des actions de la société conformément au jugement n°976 ;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social.

2025401631SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

VARAT TUNISIE SARL

Au capital de 4.840.000 Dinars

Siège social : ZI Mghira III Lot N°50 Rue Jendouba Fouchana 1176

RNE : 0437483G

Affiliation CNSS : 00180146-17

Objet : Fabrication Transformateurs électriques et luminaires

Messieurs les associés de la Société Varat - Tunisie Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 10 juin 2025 à 10h au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social en numéraires,

2) Modification des statuts en conséquence,

3) Questions diverses.

2025R01367SRLB3

Sociétés communautaires

Réunion Constitutif

La société citoyenne locale EZZOUHOUR à Oued elgsab Weslatia Kairouan Informe les participants que l'assemblée générale constitutif de la société sera tenu le 12/07/2025 à 9H du matin à l'espace de Farhani Elhathili à Oued elgsab Weslatia - Kairouan. Et la date de souscription sera prolongée jusqu'à 10/7/2025 pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

- L'approbation des statuts de la société

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Election des membres du conseil d'administration

Contacté : Chaher Cherif ; Tél : 29239801.

2025S00615SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2024

Société Mutuelle Centrale «Les Vignerons de Carthage»

Siège social : Route de Mornag - Jebel Jelloud - 1009 Tunis

Capital social : 2 742,100 dinars

R.C : B 135131997

Identifiant unique : 0005518Z

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale «Les Vignerons de Carthage» convoque ses adhérents à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 Juin 2025 à 10h00 au siège social de la société sis à Jebel Jelloud et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financier établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2) Examen des états financiers de l'exercice 2024.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4) Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2024.

5)- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

6) Affectation du résultat pour l'exercice 2024.

7) Fixation du montant des jetons de présence et des prérogatives du Président du conseil d'administration pour l'année 2025.

N.B. :

- Tous les rapports relatifs à l'assemblée générale sont mis à la disposition des adhérents au siège social de la Société Mutuelle Centrale à partir du huitième jour de la date précédant l'assemblée générale.

2025R01366SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société d'industrie pharmaceutique Ibn Al Baytar "SIP IBN AL BAYTAR" dont le siège social est situé à la rue 8610 N°11 à Charguia 1 - 2035 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-0005795 en date du 18 Avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des médicaments située à la zone industrielle à la rue de Habib Bourguiba à Sidi Thabet du gouvernorat d'Ariana et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat d'Ariana ou de la municipalité de Sidi Thabet.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur d'Ariana ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sidi Thabet ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "AUTO CABLES TUNISIE" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Grombalia du Gouvernorat de Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2023-09-0201-0004491 en date du 6 Juin 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneur de Nabeul ou Messieurs le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Grombalia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "MEDIMIX" dont le siège social est situé à proximité de la route de Mahdia Km 29 El Amra 3036 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2025-09-0201-0000696 en date du 15 Janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en des silos de stockage de grains et de produits alimentaires dégageant des poussières inflammables et une unité de fabrication d'aliments composés pour les animaux située à proximité de la route régionale "RR82" reliant Sfax à Mahdia au Km 29 de la délégation d'El Amra du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité d'El Amra.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Amra ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société industrielle de lingerie à l'exportation "SILEX" dont le siège social est situé à l'avenue 13 Août à la zone industrielle poudrière 1 à Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2023-09-0201-0002469 en date du 21 Mars 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sfax ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Faycel ben Chalbi Chalbi titulaire de la cin n°2023077 en son droit et au droit des héritiers de son père déclare la perte de l'acte de propriété n°2890/11 objet du titre foncier 40650 Kairouan sise à Jhina nord délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

Une déclaration d'honneur éditée à cet effet du 10/01/2025 n°290/195.

2025S00602DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Boudabbous annoncent qu'ils possèdent un terrain situé à Sfax route Elafran Km 5 et un terrain situé à Sfax route Elkaddalet km 9 leur titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de l'acte original. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Jebari Faten rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00631DIVD2

Avis

Les héritiers de Mme Jawa Habiba annoncent qu'ils possèdent un terrain sis à la route Elmharza klm 3 Sfax leur titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00635DIVD2

Avis

Mr Hdhri Bassem annonce qu'il possède un terrain sis à Ouled yaneg Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00636DIVD2

Déclaration d'Acte de propriété

Perte d'un acte de propriété d'un bien immobilier appartenant à M. Mohamed Karim Ben Soltana, titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° 04788887. Titre de propriété N°17612/09

Localisation de la propriété : Borj Louzir, Ariana

Nombre des parts indivises : 40 parts

Type de propriété : Résidentiel.

2025401572DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Journal Annonce n°73 du 6/5/2025

Annonce n°2025401480 APSF1

Objectifs :

1- Contribuer au développement de L'étude de la rétine et des Inflammations oculaires Internes en collaboration avec les autorités compétentes

Au lieu de :

1- Contribuer au développement de la médecine rétinienne et des infections oculaires Internes en coordination avec les autorités compétentes

2- CHEOUR Monia : Vice - Présidente

3- CHEBIL Ahmad : Secrétaire Général.

Au lieu de :

2- CHOUAR Monia : Vice - Présidente

3- CHABIL Ahmad : Secrétaire Général.

2025401593RECZ9